

*Question présentée par le député :*

*M. Yvan Rochat*

*Date de dépôt : 23 mai 2018*

## **Question écrite urgente**

### **Centre de détention d'Aïre, quelles sont les étapes ?**

Le canton a annoncé récemment sa volonté d'installer au chemin de la Verseuse en bas de la presqu'île d'Aïre, à Vernier, un centre de semi-détention de 40 places, des postes administratifs et des ateliers en lien avec les activités et missions de l'office cantonal de la détention.

Nonobstant le fait qu'un tel projet n'a pas fait l'objet d'une débauche de consultations à l'égard des voisins et des autorités de la Ville de Vernier, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer les étapes à venir concernant les transformations nécessaires du bâtiment administratif au 17, chemin de la Verseuse ainsi que du bâtiment emblématique du site, appelé « Porteus » ?

- 1. A quelle échéance le Conseil d'Etat entend-il déposer des demandes d'autorisation de construire pour ces deux bâtiments ?*
- 2. A quelle échéance le Conseil d'Etat entend-il déposer devant le Grand Conseil les demandes de crédit pour étudier et réaliser les travaux nécessaires au projet ?*
- 3. Comment la nouvelle structure va-t-elle être intégrée dans le dispositif carcéral ? Sera-t-elle utilisée comme addition ou comme remplacement d'une entité actuelle ?*

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte et exhaustive réponse.